

Séance du 29 janvier 2019



MAIRIE D'AUSSEVIELLE



Membres en exercice : 12
Membres présents : 7
Membres votants : 7
Date convocation : 24/01/2019
Affiché le 24/01/2019
Dépôt en préfecture le 31/01/2019
Publication 31/01/2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-neuf janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUSSEVIELLE se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur LOCATELLI Jacques, Maire.

Etaient présents : (MM.) Mmes FILIPE Manuel. LAZARO Brigitte. LOPES Henri. NOTTER Eveline. POURTAU Dominique.

Absents : Mmes (M.) DEL ALAMO Dominique. DINGUIDART Pierre. MARIANELLA Sabine. PADILLA Martine. ZALDUENDO Audrey.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LESCAMELA

DELIBERATION N° 7 DU 29 JANVIER 2019
ENQUETE PUBLIQUE POUR L'INTEGRATION DES VOIES ET RESEAUX DES
LOTISSEMENTS MARGALIDE ET MALAPET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les lotissements Margalide et Malapet sont achevés et que les propriétaires des voies demandent leur incorporation et leur classement dans la voirie communale.

Le Maire ajoute que ces voies appartiennent :

- à M. POUBLAN-COUSTE en ce qui concerne le lotissement Margalide et sont cadastrés section AB n° 108 et 169,
- aux consorts FILIPE en ce qui concerne le lotissement Malapet et sont cadastrés section AE n° 124, 126, 128 et 149.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND** en considération le projet d'incorporation et de classement dans la voirie communale des voies de desserte des lotissements Margalide et Malapet,
- **CHARGE** le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération, notamment de soumettre le projet à l'enquête publique.

Fait et délibéré aux jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre,



Le Maire,

Jacques LOCATELLI